



BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Grandes cultures n° 21 du 4 juillet 2017



A retenir cette semaine



Maïs

- Stade 10 feuilles à floraison femelle.
- Le pic de vol de pyrale est dépassé pour la Nièvre, le Jura et la Saône-et-Loire. Il est atteint pour l'Yonne ou proche pour la Haute-Saône et la Côte d'or.
- Aucun dégât de ravageurs signalés cette semaine dans le réseau.

Sommaire

Maïs	p 2
Betterave	p 7



Maïs

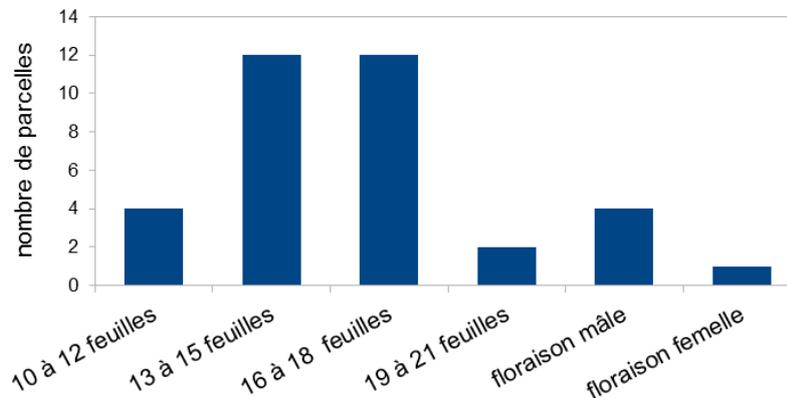
Au 4 juillet, le réseau d'observations est constitué de 35 parcelles : 9 situées dans le Jura, 7 en Saône-et-Loire, 5 en Côte d'or, 3 en Haute-Saône, 3 dans la Nièvre, 3 dans l'Yonne, 2 dans le Doubs et 2 dans le Territoire de Belfort.

Stades et état du maïs

L'année 2017 est une année très précoce pour les implantations et le développement du maïs (du type de 2014).

Les semis précoces d'avant le 15 avril (50 % de la sole) atteignent ou sont très proches du stade floraison mâle.

Stades du maïs le 4 juillet 2017



Pyrale

Vol des adultes : très fortes captures dans l'Yonne

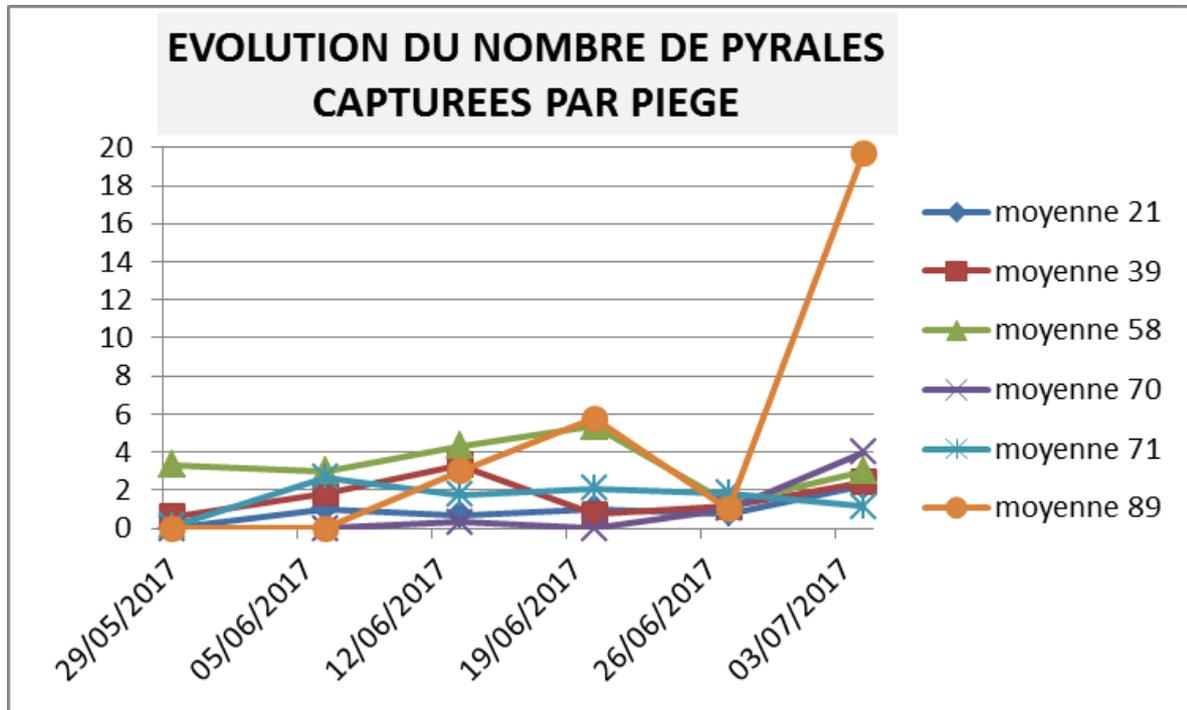
Sur les 32 pièges mis en place et relevés en Bourgogne-Franche-Comté, 20 sites ont capturé des papillons adultes.

Le vol des pyrales a débuté assez tôt comme en 2014 et 2016, il est maintenant généralisé avec les premiers piégeages dans le territoire de Belfort.

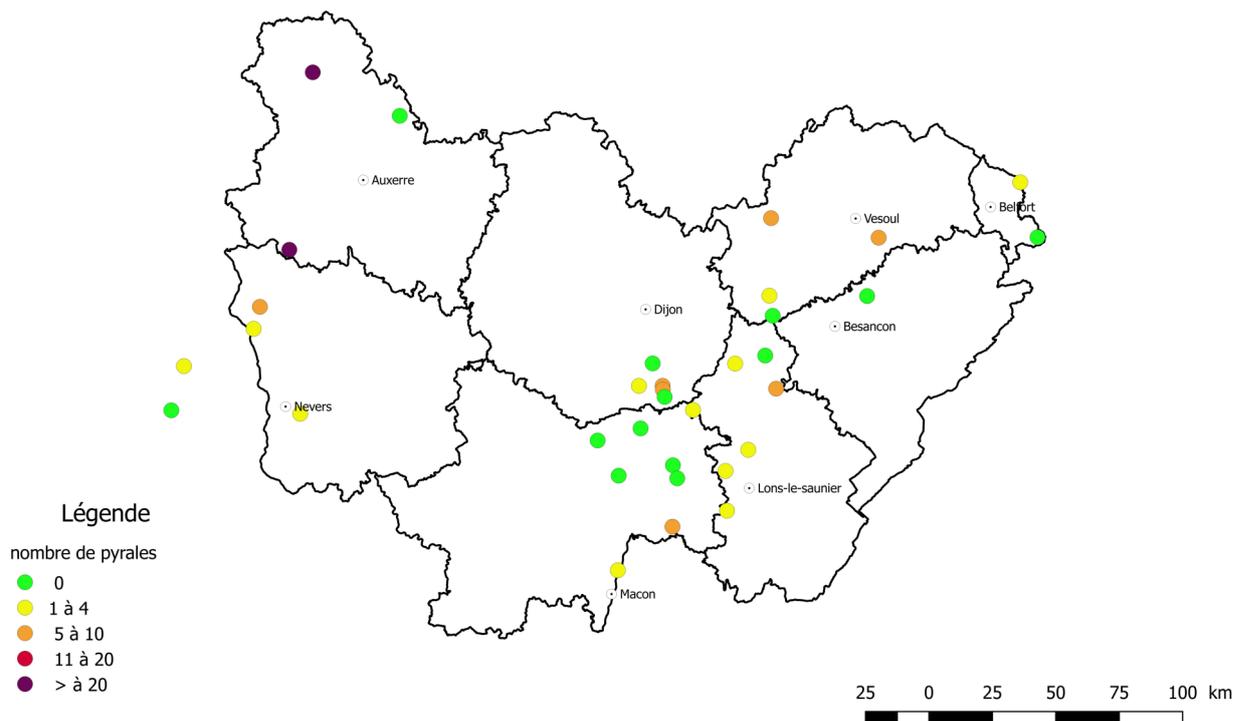
Cette semaine, le nombre d'individus capturés progresse partout par rapport à la semaine précédente marquée par la canicule.

De très fortes captures sont observées dans l'Yonne : 36 adultes piégées à Treigny et 23 adultes à Maillot. Dans la Haute-Saône et la Côte d'or, les captures sont en nette progression. Dans ces départements, le pic de vol est proche ou atteint.

Dans les départements les plus précoces (Nièvre, Jura et Saône-et-Loire), des captures sont encore réalisées, mais le pic de vol est dépassé.



Carte présentant les captures de pyrales depuis la semaine dernière.





La prévision du risque pyrale à la parcelle est difficile.

A ce jour, la méthode la plus précise reste le comptage régulier des pontes qui reste fastidieuse et pas toujours précise.

Les comptages réalisés cette semaine sur 7 parcelles dans le Jura, la Haute-Saône et l'Yonne sont significatifs à Bonboillon (70) avec 10 pontes pour 100 plantes et à Mantry (39) avec 4 pontes pour 100 plantes. Dans les autres situations le nombre de pontes varie de 0 à 2 pour 100 plantes.

Pour faire cette observation, regarder la face inférieure de toutes les feuilles sur une cinquantaine de pieds, au mieux sur 100 pieds. Les pyrales déposent généralement leurs œufs le long de la nervure centrale.

Les pontes de pyrales (ou ooplaques) sont des sortes de plaques dans lesquelles les œufs se recouvrent les uns les autres. La taille d'une ooplaque est comprise entre 0,5 et 1 cm.

Le seuil d'intervention est atteint quand plus de 4 à 5 % des pieds présentent une ponte de pyrale.

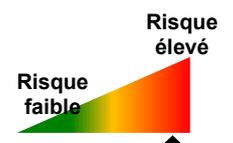


Ponte fraîche de pyrale
source : ERIC BIZOT CA89

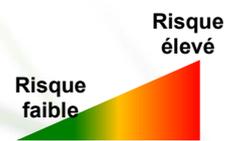
Lutte contre la pyrale

Pour les parcelles qui ne sont pas protégées par les trichogrammes, les interventions ne sont efficaces que sur les jeunes chenilles qui se baladent sur le feuillage avant de pénétrer dans la plante. Le maximum de larves à ce stade correspond au pic de vol des adultes observés par piégeage

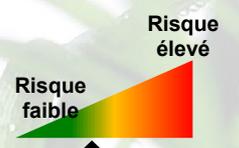
- Le pic de vol est atteint pour l'Yonne ou proche pour la Haute-Saône et la Côte d'or.



- Le pic de vol est dépassé pour la Nièvre, la Saône-et-Loire et le Jura.



- Les captures ont été jusqu'à présent très faibles ou débutent dans le Doubs et le Territoire de Belfort. Le pic de vol est encore à venir.



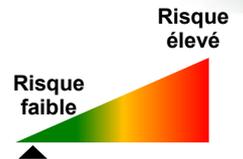


Pucerons

Au-delà du stade 10 feuilles, seul le *Rhopalosiphum* est nuisible s'il est présent sur les panicules.

Sur la tour de piégeage d'Auxerre-La Brosse, les captures sont nulles. Les pucerons sont toujours observés à des niveaux nuls ou très faibles dans les parcelles du réseau.

La faune auxiliaire est bien présente.

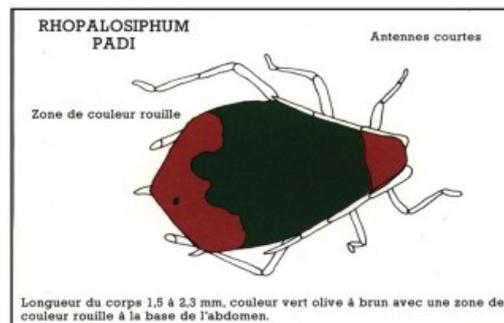
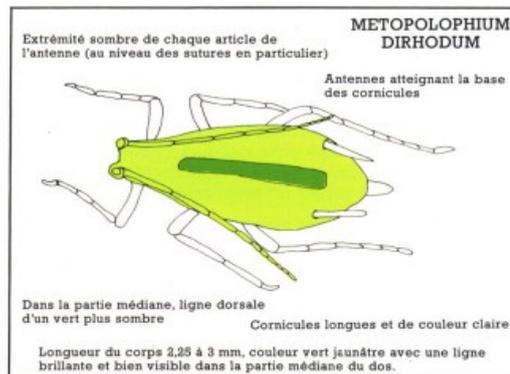
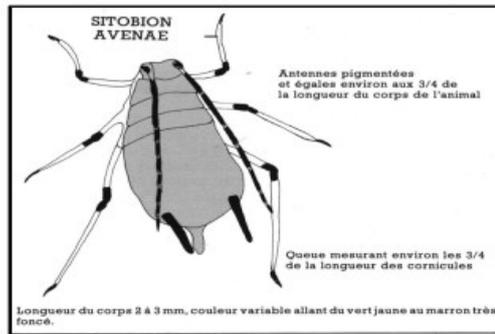


RAVAGEURS	STADE D'ATTAQUE	SEUIL DE TRAITEMENT A RETENIR
Pucerons <i>Rhopalosiphum</i>	Début Juillet / début Août	- Si quelques panicules colonisées : suivre l'évolution - Si développement population, si absence d'auxiliaires, traiter si 5% des panicules portent des colonies





Identifier les différentes espèces de pucerons présentes sur maïs



Autres bioagresseurs

La présence de cicadelles vertes est toujours signalée dans 7 parcelles dans la Nièvre, la Saône-et-Loire et la Haute-Saône. La forte présence de cicadelles qui piquent les feuilles, provoque des ponctuations blanches sur les feuilles de la base de la plante sans aucune nuisance sur le rendement.

Aucun dégât d'autres parasites n'est observé dans le réseau.



BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Grandes cultures n° 21 du 4 juillet 2017



Pour toute information sur l'état sanitaire de la betterave sucrière, retrouvez le BSV betteraves sur le site de la Chambre régionale d'agriculture, en cliquant [ici](#)

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté et rédaction animée par ARVALIS-Institut du Végétal, Terres Inovia et les Chambres d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté à partir des observations réalisées par : 110 BOURGOGNE - AGRIDEV - AGRI SUD EST - AGRODIFFUSION - ALTERNATIVE - AMDIS - BOURGOGNE DU SUD - SAS BRESSON - CA 21 - CIA 25 90 - CA 39 - CA 58 - CA 70 - CA 71 - CA 89 - CHAYS - SARL COURTEJOIE - DIJON CEREALES - EPIS CENTRE - FAIVRE SAS - FREDON - MOULIN JACQUOT - MINOTERIE GAY - GIROUX SAS - INTERVAL - KRY SOP - SARL LEGUY - ETS RUZE - SEINE YONNE - SENOGRAIN - SEPAC - SOUFFLET AGRICULTURE - TEOL - TERRE COMTOISE - YNOVAE

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les viticulteurs et agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

Dispositif supervisé par le Service Régional de l'Alimentation dans le cadre du dispositif de Surveillance Biologique du Territoire du plan régional Ecophyto.

« Action co-pilotée par le Ministère chargé de l'Agriculture et le Ministère chargé de l'environnement, avec l'appui financier de l'Agence Française pour la Biodiversité par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2 ».

Avec la participation financière de :

**AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ**

Établissement public du ministère de l'Environnement